



DIPE/23-958-835 du 27/02/2023

APPEL A CANDIDATURES : POSTE EN MILIEU PENITENTIAIRE - RLE LES BAUMETTES

Destinataires : Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : M. LOPEZ PALACIOS - coordinateur mouvement 2nd degré - Tel : 04 42 91 70 70 - mvt2023@ac-aix-marseille.fr

Un poste de responsable local d'enseignement (RLE) est à pourvoir au centre pénitentiaire Les Baumettes à Marseille pour la rentrée 2023 :

ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE DES BAUMETTES - MARSEILLE- 0131570L

Ce poste est ouvert aux enseignants titulaires du premier degré (sous réserve d'EXEAT s'ils ne sont pas titulaires du département) et aux titulaires du second degré affectés à Aix-Marseille.

Les candidatures des enseignants non titulaires seront également examinées.

Les candidatures doivent être adressées directement à l'IEN-ASH et à la direction de l'Unité pénitentiaire régionale (UPR) pour l'enseignement en milieu pénitentiaire en précisant dans l'objet le poste demandé.

Vous trouverez en annexe la fiche de poste ainsi que les modalités détaillées de candidature, d'affectation et d'exercice.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FICHE DE POSTE
année 2023/2024**

IDENTIFICATION	INTITULE DU POSTE	Professeur des écoles / PCL /PLP Enseignant - Responsable local de l'enseignement (RLE) Centre Pénitentiaire Baumettes, Marseille
	PLACE DU POSTE	<p>Le poste de responsable local d'enseignement au centre pénitentiaire les Baumettes (0131570L) est à pourvoir par un enseignant du 1^{er} ou du 2nd degré à la rentrée 2023. Les missions du RLE constituent un ensemble de tâches administratives et de services pédagogiques. Le RLE dispense des heures d'enseignement et organise le service de l'enseignement dans le respect des contraintes liées à la détention, tout en assurant le lien permanent avec la direction de l'établissement pénitentiaire.</p> <p>L'équipe est composée d'un RLE, de 4 PE et 1 PCL à temps complets, d'un PLP à mi-temps et d'enseignants intervenant en vacances.</p> <p>Lieu d'exercice : Centre Pénitentiaire des Baumettes, 239 chemin de Morgiou 13009 Marseille</p> <p>Le 14 mai 2017, les personnes détenues prévenues ainsi que la maison d'arrêt des femmes ont été déplacés sur la nouvelle structure Baumettes 2. Les personnes détenues condamnées sont restées sur Les Baumettes Historique, jusqu'à la fermeture définitive de cette structure, en juin 2018.</p> <p>Le centre pénitentiaire de Marseille se compose désormais de deux quartiers hommes (Q.H.1 et Q.H.2) et d'un quartier pour femmes qui accueillent des personnes prévenues en détention provisoire et des personnes condamnées dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas deux ans. Le quartier pour femmes accueille des femmes majeures et des jeunes filles mineures (13/18 ans). C'est aussi la seule structure destinée à accueillir également des personnes condamnées à une peine d'emprisonnement supérieure à deux ans. Elle est dotée d'une nursery qui permet d'accueillir les femmes incarcérées avec leur enfant jusqu'à 18 mois.</p> <p>L'établissement dispose également d'un centre de semi-liberté, d'une structure d'accompagnement à la sortie (S.A.S.), d'une unité hospitalière sécurisée interrégionale (U.H.S.I.) et d'une unité hospitalière spécialement aménagée (U.H.S.A.).</p>
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	<p>Circulaire n°2020-057 du 9/03/2020 (NOR : MENE2006507C) sur l'enseignement en milieu pénitentiaire ; Convention MJ/MEN du 15/10/2019</p> <p>L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de détention, depuis le repérage initial, jusqu'à la préparation de la sortie, dans une perspective systématique de validation des acquis par des certifications et/ou des diplômes. L'enseignement suppose une démarche personnalisée.</p>
	MISSIONS	<p>L'enseignement s'inscrit dans les missions essentielles du service public d'éducation et du service public pénitentiaire qui est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • permettre aux personnes détenues d'acquérir les savoirs fondamentaux, ainsi que les repères et les références indispensables à l'exercice de la responsabilité individuelle et de la citoyenneté ; • inscrire chaque personne détenue dans un parcours de formation adapté permettant une insertion sociale, professionnelle et citoyenne à la sortie de la détention ; • développer une approche différenciée du public en prenant en compte la durée prévisible de détention ; • préparer aux diplômes et attester les compétences acquises ou travaillées dans des dispositifs de remobilisation ; • participer à la construction d'un projet de reprise de formation ou de scolarité en sortie de détention.
	FONCTIONS	<p>Le RLE, en complément d'heures d'enseignement auprès des détenus, organise le service de l'enseignement en tenant compte des contraintes liées à la détention : élaboration du projet pédagogique de l'Unité Locale d'Enseignement ; organisation des moyens d'enseignement ; accueil des élèves ; répartition de l'offre pédagogique, constitution des groupes d'élèves, organisation des examens, animation de l'équipe pédagogique ; gestion du budget affecté à l'ULE ; participation à certaines instances propres à l'administration pénitentiaire ; organisation des partenariats ; préparation d'un bilan annuel d'activités de l'ULE. Il assure le lien permanent avec la direction de l'établissement pénitentiaire. Le RLE dispose d'une décharge partielle de service devant élève. Les missions du RLE sont encadrées par une lettre d'objectifs rédigée conjointement par le proviseur, directeur de l'UPR supérieur fonctionnel et l'IEN ASH supérieur hiérarchique.</p>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Faire preuve d'une grande adaptabilité aux conditions d'exercice dans un environnement partenarial, complexe et contraint ; - Faire preuve de qualités organisationnelles ; - Se montrer polyvalent au-delà de sa discipline de référence

CONTEXTE ADMINISTRATIF

PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire d'une certification pour l'enseignement adapté (CAPA-SH, 2-CASH, CAPPEI) ou faire valoir d'une expérience en matière de pédagogie adaptée en REP+, classe relais, sur un dispositif MLDS ou en formation de jeunes adultes est susceptible d'être déterminant.
NOMINATION	Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. Ils ont pour obligation de participer à une formation nationale d'adaptation au poste (2 modules). A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent, retrouver leur affectation sur leur poste d'origine. Les candidats non spécialisés doivent s'engager à préparer le CAPPEI, en vue d'une titularisation sur le support.
CONDITIONS PARTICULIERES	L'organisation du service est de 18h hebdomadaires (2 nd degré) ou 21 heures (1 ^{er} degré), possibilité d'annualiser jusqu'à 40 semaines. Les heures effectuées au-delà sont rémunérées en HSE. L'indemnité pour l'enseignement en milieu pénitentiaire d'un montant annuel de 3614,82€ pour un RLE en UPR disposant de 4 ETP ou plus (décret 71-685 modifié le 13/01/2022 à la place de l'arrêté du 28/08/2015) est perçue en remplacement de l'ISOE. € (décret 71-685 modifié et arrêté du 18 janvier 2023) est perçue en remplacement de l'ISOE. Les enseignants titulaires du CAPA-SH, 2-CASH ou du CAPPEI perçoivent également l'indemnité de fonction particulière (décret 2017-966) d'un montant annuel de 844,20€.
MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission conjointe Education Nationale/Administration Pénitentiaire. L'entretien a un double objet : apporter au candidat une information complète et précise sur les conditions d'exercice et les sujétions particulières qu'elles impliquent et lui permettre d'exprimer ses motivations. La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui procède à l'affectation du candidat. Les candidatures accompagnées d'un Curriculum vitae sont à transmettre pour le 15/03/2023 à Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education, sous couvert de Madame l'EN ASH Anne-Lorraine MAHUSSIER : ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr et Monsieur le proviseur directeur de l'U.P.R pour l'enseignement en milieu pénitentiaire, Lionel NEGRE: lionel.negre@justice.fr (Objet : Candidature RLE Baumettes RS2023 – NOM PRENOM)
Une information complémentaire est accessible à l'adresse http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille.fr	